

LE NOUVEAU PASS ACHETEUR

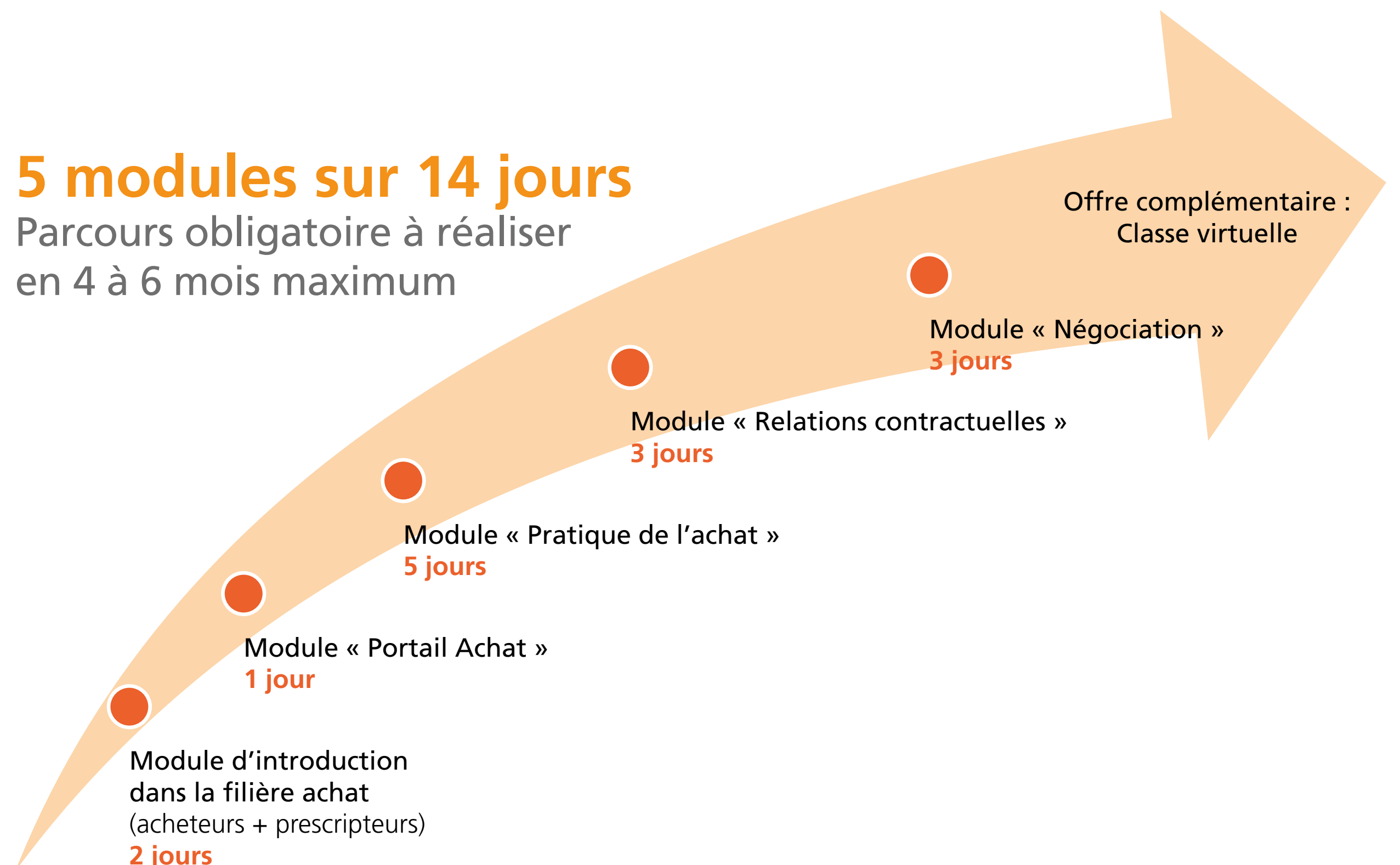
RÉSUMÉ

Tout nouvel acheteur arrivant en poste doit suivre un cursus de formation composé de différents modules sur la pratique de l'achat en respectant les 7 étapes du processus de contractualisation.

Ce nouveau cursus a été raccourci et en partie digitalisé. Il est proposé à partir de janvier 2017.

5 modules sur 14 jours

Parcours obligatoire à réaliser en 4 à 6 mois maximum



LA PROBLÉMATIQUE

Le Directeur des achats a demandé l'apport dans le cursus de cas pratiques concernant les différents domaines d'achat.

Par ailleurs, la DRH Groupe a exprimé le besoin d'optimiser la durée de ce cursus clé.

Cette demande s'appuie aussi sur des remontées récurrentes issues des stagiaires et du management.

LA RÉPONSE

Proposer un dispositif renoué de qualité, Le « PASS ACHETEUR », adapté au contexte actuel et dont la durée a été ramenée de 24 à 14 jours.

Comment ?

En impliquant tous les acteurs, en faisant appel aux techniques numériques, aux nouveaux outils collaboratifs :

e-learning juridique, jeux sur tablettes et classe virtuelle en synthèse.

REX / FIERTÉ

Un cursus totalement conçu et animé en interne

Le PFCG et l'AK ACHAT ont conçu et piloté le dispositif complet ainsi que l'intégralité des contenus pédagogiques.

Les pilotes métiers et des formateurs occasionnels ont été contributeurs.



EN QUELQUES CHIFFRES...

Durée du PASS ACHETEUR :
14 jours, sur 4 à 6 mois

Nombre de modules : **5**